

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DECHOZ Pierre, BEZIRARD Lionel, LOUNES Arlette, PETIT René, BOUELLE Alain, LEMONNIER Mélie, SEBBAN Marc, VAILLANT Catherine, WACHEUX Cécilia, WALLECAN Philippe.

Pouvoirs : COULETTE Lucie donne pouvoir à LOUNES Arlette
PETIT Yannick donne pouvoir à PETIT René

Absent excusé : BOUQUERET Maryline

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre DECHOZ, Maire
Le Conseil municipal choisit pour secrétaire de séance : Mélie LEMONNIER

Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2026

1- Vote des 3 taxes

	2025	2026
Taxe foncière bati	46,26%	46,26%
Taxe foncière non bati	57,05%	57,05%
Taxe d'habitation	17,48%	17,48%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter le vote des taux comme suit :

- Taxe foncière bâti à **46,26%**
- Taxe foncière non bâti à **57,05%**
- Taxe habitation à **17,48%**

2- Vote de l'attribution des subventions aux associations

FLEP VANDRIMARE	6 700
CROIX ROUGE FLEURY/CHARLEVAL	200
ANCIENS COMBATTANTS VANDRIMARE	250
CENTRE DE LOISIRS VANDRIMARE	21 000
SEJOURS EDUCATIFS COLLEGE/LYCEE	100
RESTO DU CŒUR LOUVIERS	100
ASVA FLEURY/ANDELLE	200
ANDEL HANDICAP	100
FCPE COLLEGE FLEURY/ANDELLE	50
ANDELLE NATATION	100
ANDELLE RANDONNEE	50
OUTIL EN MAIN	100
VIEUX SEGMENTS	100
ASSOCIATION DES COUREURS DE L'ANDELLE	50
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50
SOURCE ANDELLE	100
CFA VAL DE REUIL	300

RASED	200
FCF VANDRIMARE	200
COMITE DU SOUVENIR DE MORTEMER	50

TOTAL	----- 30 000
-------	-----------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter le vote de l'attribution des subventions.

3- Vote des participations aux syndicats

SRP Vandrimare – Bourg Beaudouin	250 000 €
Conservatoire de Charleval	2 500 €
Classe ULIS	2 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter le vote des participations aux syndicats.

4- Vote du budget primitif 2026

Section de fonctionnement :

- Recettes : 1 103 070,67 €
- Dépenses : 1 103 070,67 €

Section d'investissement :

- Recettes : 358 557,43€
- Dépenses : 358 557,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2025 arrêté comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes : 1 103 070,67 €
- Dépenses : 1 103 070,67 €

En section d'investissement :

- Recettes : 358 557,43€
- Dépenses : 358 557,43 €

5- Chèque ORANGE à encaisser d'une valeur de 28,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'encaisser le chèque d'un montant de 28,88€

6- Chèque GROUPAMA à encaisser d'un montant de 4837,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'encaisser le chèque d'un montant de 4 837,48 €

7- Modification des statuts SIAEPAP

Due au transfert de la compétence eau potable par les communes de Fresnes le plan et de Mesnil-Raoul au profit de la Communauté de Commune Intercaux Vexin qui entraîne de plein droit l'application du mécanisme de représentation/substitution au sein du syndicat.

Le Conseil municipal décide :

Article 1

D'émettre un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et de ses Plateaux (SIAEPAP), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

De notifier la présente délibération au SIAEPAP.

8- Présentation des nouveaux devis pour FDC CDCLA 2026

CHAUFFAGE – SANITAIRE – PLOMBERIE	: 3 491,53 € HT
SYNERG'ELEC	: 707,70 € HT
BONAY	: 1 807,11 € HT
<u>TOTAL</u>	: 6 006,34 € HT soit 7 207,61 TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours pour l'aménagement d'un toilette PMR pour un montant de 6 006,34€ HT soit 7 207,61€ TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tout document y afférent.

Questions diverses :

- Permanences élections municipales du 15 mars 2026